

Intégrez les EMSLB et devenez médecin des armées

Le médecin militaire est garant de la santé du militaire tout au long de sa carrière. Formé à la médecine de guerre, il est capable d'intervenir partout où sont engagées les forces armées. En opérations extérieures, il exerce au plus près des combats et constitue, avec l'infirmier, le premier maillon de la chaîne santé.

Le métier de médecin militaire



Médecin des forces

Il assure les consultations, vaccinations, l'éducation sanitaire et les visites médicales d'aptitude des militaires en centre médical des armées, en France et Outre-mer. Formé aux gestes d'urgence pré hospitalière, il prend en charge les blessés de guerre en opération extérieure avant leur évacuation médicale.



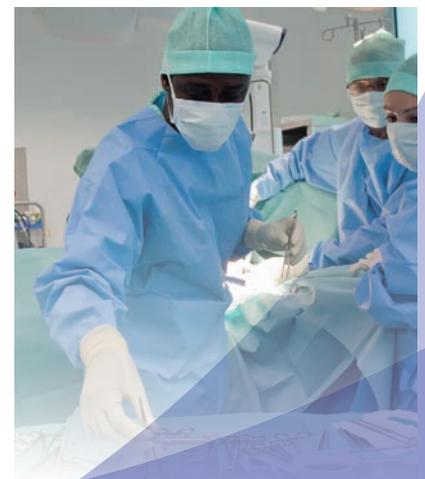
Chercheur

Au sein de l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), le chercheur aura l'opportunité d'innover afin d'optimiser les techniques de prévention et de protection de la santé de nos militaires.



Médecin hospitalier

Il exerce sa spécialité au sein d'un des 8 hôpitaux d'instruction des armées au profit des militaires et des civils. En opération extérieure, il adapte sa spécialité aux caractéristiques de l'environnement militaire en antenne chirurgicale au profit des blessés de guerre.



«Assurer le soutien santé des forces armées en tout lieu
et en toute circonstance»

Devenez médecin des armées



Les conditions d'accès à l'école de santé des armées (Bron 69)

- Sur concours annuel niveau bac en avril (écrit) et juin (oral et épreuves sportives) ;
- Sur concours niveau PACES ou FGSM2 en avril (écrit) et juillet (oral) ;
- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être de nationalité française ;
- Avoir entre 16 et 23 ans ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.



Nous contacter

-  www.emslb.defense.gouv.fr
-  Bureau concours : 01 40 51 69 38
-  EMSLB : esalyonbron@gmail.com
-  Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.



Les aspects pratiques et avantages

- Contrat d'engagement de 21 ans minimum ;
- Incorporation début août ;
- Rémunération dès l'entrée à l'école (**450€ la première année puis 1 500€/mois**) ;
- Internat les **3 premières années** ;
- **Soutien pédagogique** par des professeurs de l'éducation nationale ;
- Droits d'inscription universitaire **payés** ;
- **Sécurité sociale** militaire ;
- Carte de **réduction SnCF -75%**.



Formation

- 6 ans aux EMSLB avec un double cursus :
 - Universitaire (faculté de Lyon 1) ;
 - Médico-militaire de 1800 heures sous forme de stages, exercices de terrain, séances de tir, préparation physique, anglais et conférences.
- 3 ans à 6 ans d'internat dans l'un des 8 hôpitaux d'instruction des armées.

